

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Anton CURUTCHARRY

Etaient présents : Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Anton, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoia, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à M. BIBES Jean Paul

Etais absente : Mme DEGUIRAUD Hélène

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 16 octobre 2025 - Date d'affichage : 16 octobre 2025

OBJET : APPROBATION DE L' ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE BAIGORRI ET LA COMMUNE D'ANHAUX - NOMENCLATURE 3.4

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°44 en date du 22 septembre 2025 la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri (CSVB) a cédé à M. OCAFRAIN Vincent les parcelles n° B 838 superficie 1 are et N°B 843 superficie 3 ares et 24 centiares situées sur la Commune d'Anhaux.

En contrepartie, M. OCAFRAIN a cédé à la CSVB la parcelle B 313 d'une superficie de 29 ares et 66 centiares située sur la Commune d'Anhaux

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver ces échanges de terrains :

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil municipal

- APPROUVE les échanges de terrains ci-dessus mentionnés

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 03/11/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 03/11/2025